



Construction de la Maison d'Arrêt De Basse-Terre 2

LETTRE OUVERTE

Monsieur Sébastien CAUWEL

Directeur de l'Administration Pénitentiaire

Ministère de la justice

Direction de l'Administration Pénitentiaire

13 Place Vendôme

75042 PARIS Cedex 01

Objet : Construction de la maison d'arrêt de Basse-Terre 2

Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire,

Je vous adresse le présent courrier pour vous informer de la situation préoccupante concernant la construction de la maison d'arrêt de Basse-Terre 2. À l'issue d'une récente visite, j'ai recueilli auprès du personnel de nombreux signalements faisant état de malfaçons.

Au-delà des problèmes inhérents à la construction d'un tel établissement, il m'a été rapporté que de nombreuses fissures importantes au niveau des sols et des façades avaient été constatées.

Ces fissures ont été depuis rebouchées et dissimulées. Lors de ma rencontre avec le chef d'établissement, celui-ci n'avait pas été informé et semblait l'apprendre.

Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire comme vous le savez la situation géographique de la Guadeloupe l'expose à différents risques naturels, et notamment au risque sismique. Contrairement au risque cyclonique, il n'est pas possible de prévoir quand précisément un séisme va se produire : il faut donc s'y préparer au quotidien.

Ces fissures, qui semblent indiquer un problème dans la composition du béton utilisé, préoccupent fortement et légitimement le personnel.

Pour Force Ouvrière Justice, il est indispensable que l'administration pénitentiaire s'assure et vérifie la conformité du nouvel établissement au risque sismique avant d'accepter la remise des clés.



Ne reproduisons pas les erreurs du passé où aujourd'hui un établissement de 450 places reste vide en raison de malfaçons.

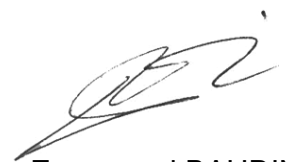
Concernant les effectifs prévus pour l'ouverture et le fonctionnement de cet établissement l'organigramme de référence a été sous-dimensionnés. L'ajout de 5 agents supplémentaires est impératif pour assurer un binôme efficace sur les étages, compte tenu de leur architecture. L'équipe de l'ELSP doit comprendre 12 agents, et non 11 comme initialement prévu. Un effectif de trois agents par jour nécessite un agent supplémentaire pour éviter les rappels quotidiens. Enfin, un agent supplémentaire est indispensable pour le déplacement et l'accompagnement des détenus vers L'UCSA et le greffe...

Force Ouvrière Justice recommande donc d'augmenter l'effectif théorique de 7 agents pour garantir la sécurité du personnel.

Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire, il ne nous faut prendre aucun risque et s'assurer de la conformité du nouvel établissement d'autant plus que l'ancien sera détruit. Il ne faut donc pas confondre vitesse et précipitation et prendre le temps nécessaire même si cela doit retarder et repousser l'ouverture de la future maison d'arrêt.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire, mes sincères salutations.

Le Secrétaire Général



Emmanuel BAUDIN

